

Association Timoun Lekòl Ecole Notre-Dame de la Miséricorde



Des parts de couscous à emporter
le **vendredi 18 octobre 2019**
à partir de 16h30, ça vous tente ?

Alors, vous retournez le bon ci-dessous le plus rapidement possible à l'école, **pour le 14 octobre** de préférence (il nous faut le temps de passer les commandes).

Les bonnes raisons de vous laisser tenter :

- Parts copieuses : des légumes + de la sauce + une cuisse de poulet + une merguez + de la semoule. Elles seront servies dans des barquettes qui supportent la chaleur et le froid. Vous pourrez les congeler en arrivant chez vous.

- C'est Yves, le cuisinier de l'école, qui nous apporte son savoir-faire. Merci à lui !

- Prix raisonnable : **7,50 €** la part.

Pour la préparation, nous aurons besoin de vous :

- **jeudi 17 à partir de 13 h 30** : préparation des légumes (**pensez à apporter votre matériel.**)

- **vendredi 18 à partir de 13 h 30** : mise en barquette du couscous et préparation des commandes.



Le bénéfice de cette opération sera entièrement destiné à l'école « Union des Amis » en Haïti. D'avance, merci de votre participation.

Pour avoir un aperçu de l'organisation des couscous précédents, allez voir sur le site <http://timounlekol.org/>. Dans la rubrique la vie de l'Association, cherchez les « opération couscous » en descendant sur la page et cliquez pour voir les photos.

Vous pouvez vous renseigner auprès de :

Geneviève : 06 33 53 72 66 / Thierry : 07 82 49 41 66 / Anne : 06 20 58 26 62 / Régine : 07 81 39 46 81

✂-----

La famillecommande du couscous pour le 18 octobre 2019

Nombre de parts : x 7,50€ =

(règlement à la commande, en liquide ou par chèque à l'ordre de Timoun Lekòl. Le chèque ne sera encaissé qu'après livraison.)

Pour faciliter la distribution, merci d'entourer **la classe de votre aîné** :

Luc Odeau / France Bourdin, Daniel Bourcier, Sabine Avrain, Karine Rapp, Solène Careau, Axelle de la Perraudière, Isabelle Chouteau, Marie-Claire Fardeau, Sylvie Roth et Aurore Guillemet.

- Pourra donner un coup de main : jeudi – vendredi ¹

- Ne peut pas participer, mais s'associe en offrant une somme de.....

Les dons donnent lieu à un reçu pour la déclaration d'impôts

¹ Rayer la mention inutile ou entourer la bonne réponse